



D.2021.12.15.8.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 15 Décembre 2021

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.7 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020**

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

S'agissant plus particulièrement des syndicats mixtes, cette obligation apparaît à l'article L. 5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des acquisitions et des cessions des biens immobiliers effectuées directement par le SMTC figure en annexe 1.

Une seule opération y est répertoriée pour l'année 2020. Il s'agit d'une cession au bénéfice de Toulouse Métropole de deux parcelles situées à Borderouge, cadastrées 831 AY 1307 et AY 1308, d'une superficie totale de 33 m², pour un montant de 1 500 euros hors taxe. Ces parcelles ont été acquises par la métropole dans le cadre du réaménagement de la voirie rue Edmond Rostand.

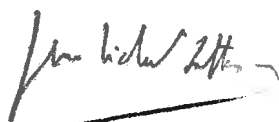
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement par le SMTC au cours de l'exercice 2020 et figurant en annexe 1.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif de l'exercice 2020.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

ANNEXE 1**ETAT DES ACQUISITIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTC AU 31 DECEMBRE 2020**

Cédant	Adresse du bien	Parcelle	Consistance	Surface en m²	Montant €	Signature	Date du Comité Syndical
TOTAL ACQUISITIONS					0		

ETAT DES CESSIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTC AU 31 DECEMBRE 2020

Acquéreur	Adresse du bien	Parcelle	Consistance	Surface sur altitude en m²	Montant €	Signature	Date du Comité Syndical
Toulouse Métropole	rue Edmond Rostand	831 AY 1307 831 AY 1308	Terrain Terrain	12 21	1584	07/10/2020	03/10/2018
TOTAL CESSIONS				33	1584		